

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

Date de convocation :

21/03/2024

Date d'affichage :

21/03/2024

Numéro :

13/2024

Le 03 avril 2024, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DEPLY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absente excusée non représentée : Sylvie CLERGUE

Absents excusés représentés : Xavier PETIT (D.DERRAC) – Bruno BARDES (G.TOUREL) – Franck GARRIC (B.DELBRUEL) – Marie-Pierre CAMBON (E.CLAVERIE).

Absents non excusés non représentés : Francis SALABERT – Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Gérard TOUREL

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 12 051 571,13 €

Fonctionnement : 6 349 001,11 €

Investissement : 5 702 570,02 € (avec restes à réaliser)

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

– Le produit des contributions directes	2 310 534,00 €
– Les compensations des exonérations de taxes par l'État	66 000,00 €
– Autres taxes	245 916,00 €
– Dotations de l'état	383 000,00 €
– Dotations de solidarité communautaire	100 138,00 €
– FPIC	64 497,00 €
– Les revenus des immeubles	43 000,00 €
– Les ventes de produits et de prestations (restauration scolaire, repas à domicile, mise à disposition du personnel, annexes)	311 500,00 €
– La neutralisation des amortissements de subventions versées	170 000,00 €
– Les autres produits	15 805,00 €
– L'excédent de fonctionnement reporté	2 638 611,11 €
Total des recettes de fonctionnement	6 349 001,11 €

Les dépenses de cette section regroupent :

– Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services (charges à caractères générales)	894 405,00 €
– Les charges de personnel	1 565 183,00 €
– Les charges financières	51 900,00 €
– Le prélèvement au titre de la loi SRU	40 000,00 €
– Les autres dépenses de gestion courante	768 625,00 €
– L'attribution de compensation	11 429,00 €
– La dotation aux amortissements	280 000,00 €
– Le virement à la section d'investissement	2 531 459,11 €
– Les autres dépenses	4 000,00 €
– Les charges exceptionnelles	202 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	6 349 001,11 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- Le FCTVA :	130 000,00 €
- Les crédits de reports 2023 en recettes	487 067,77 €
- La dotation aux amortissements	280 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement	2 531 459,11 €
- La taxe d'aménagement	40 000,00 €
- La dette récupérable	19 748,00 €
- Les subventions d'équipements	394 340,45 €
- L'emprunt	1 200 000,00 €
- L'attribution de compensation d'investissement	51 412,00 €
- Les opérations d'ordre liées aux avances sur travaux	100 000,00 €
- L'excédent reporté	468 542,69 €
Total des recettes d'investissement :	5 702 570,02 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement (dont fonds de concours voirie)	4 764 500,81 €
- Les crédits de reports 2023 en dépenses	417 069,21 €
- Le reversement d'une partie du produit de taxe d'aménagement n-1	34 000,00 €
- Le remboursement en capital des emprunts	217 000,00 €
- La neutralisation des amortissements de subventions versées	170 000,00 €
- Les opérations d'ordre liées aux avances sur travaux	100 000,00 €
Total des dépenses d'investissement :	5 702 570,02 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2024,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 051 571,13 € dont :

Fonctionnement :	6 349 001,11 €
Investissement :	5 702 570,02 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** madame le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section pour le budget général. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque Conseil municipal.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉFait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.Le Maire,
Elisabeth CLAVERIELe secrétaire de séance,
Gérard TOUREL